

# Le *Panel européen* : une source statistique longitudinale sur les revenus et les conditions de vie des ménages

**A**rticuler un numéro spécial d'*Économie et Statistique* autour d'une source statistique (et non d'un thème) peut paraître surprenant et peu conforme aux habitudes éditoriales de la revue. Plusieurs raisons ont pourtant poussé à le faire dans le cas du *Panel européen*. En premier lieu, le lecteur aura un aperçu de la richesse des études empiriques rendues possibles par un panel de ménages combinant l'étude de plusieurs thèmes. En second lieu – et également en raison des nombreuses possibilités d'exploitations qu'il offrait – le *Panel européen* a été largement diffusé au sein de l'Insee ainsi qu'à d'autres organismes (1). Ce numéro peut être considéré comme l'aboutissement du groupe de travail qui a réuni périodiquement depuis 1998 des chercheurs de tous horizons.

Le lancement du *Panel européen* en 1994 a marqué une nette avancée dans le système statistique français d'observation des niveaux de vie des ménages. En effet, par rapport aux sources existantes sur les revenus qui avaient été mises au point dans les années 50 (enquêtes *Budget de famille*, *Revenus fiscaux*, etc.), le *Panel européen* apporte trois dimensions nouvelles : le suivi longitudinal (il s'agit du premier panel de ménages couvrant l'ensemble de la population en France (2)) ; la comparabilité européenne (cette opération est réalisée dans la plupart des pays de la Communauté européenne et coordonnée par Eurostat) ; l'approche de plusieurs thèmes à partir d'une même source (emploi, revenus et conditions de vie).

---

1. Une dizaine d'équipes de recherche extérieures à l'Insee et au Crest ont pu avoir accès aux trois premières vagues du Panel (1994 à 1996) dès que ces dernières ont été disponibles (soit en décembre 1998).

2. Les autres panels du système statistique public sont des panels d'individus : par exemple le panel des Déclarations Annuelles de Données Sociales, l'Échantillon Démographique Permanent, les panels du Cereq sur les jeunes, etc. L'Insee a aussi expérimenté, de 1962 à 1968, un panel de foyers fiscaux pour le suivi des revenus déclarés au fisc.

Les six articles présentés dans ce numéro mettent en valeur la dimension longitudinale et, dans une moindre mesure, la multiplicité des thèmes du *Panel européen*. La dimension européenne n'est cependant pas abordée ici. Sur ce point nous renvoyons le lecteur aux nombreuses études françaises ou européennes qui ont exploité la possibilité de comparer les niveaux de vie dans les différents pays de la Communauté (cf. bibliographie).

### **La mise en place récente d'un panel de ménages en France**

Les premiers panels de ménages portant sur les conditions de vie et les revenus sont apparus en Europe au début des années 80. Ces panels mis en œuvre en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Luxembourg avaient tous en commun de s'inspirer de l'exemple du PSID américain (*Panel Survey of Income Dynamics*). Ce dernier, lancé en 1968 par l'Université du Michigan et encore suivi de nos jours sur la même base d'échantillon, est l'ancêtre des panels de ménages.

En France, l'expérience des panels de ménages a débuté en Lorraine où un *Panel lorrain* a été mis en place grâce à la collaboration de la Direction régionale de l'Insee et de l'Université de Nancy 2 : 2 000 ménages lorrains ont ainsi été interrogés de 1985 à 1990 sur la base d'un questionnaire élaboré en collaboration avec l'équipe luxembourgeoise du CEPS (3) réalisant le *Panel luxembourgeois*. Ce premier panel français a fait l'objet de nombreuses études, dont quelques-unes figurent dans la bibliographie jointe. Par sa similitude avec le *Panel luxembourgeois*, il a permis de réaliser des analyses comparées entre les deux pays.

Au vu de cette expérience lorraine, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a, lors de son assemblée plénière de juin 1990, recommandé le développement de travaux analogues à l'échelle nationale. Toutefois, la création d'un panel de ménages pour la France a dû attendre pour voir le jour le lancement en 1994 du *Panel européen* (*European Community Household Panel*) sur l'initiative d'Eurostat. Les douze pays de l'Union européenne d'alors ont participé à cette opération (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni). Par la suite, l'Autriche (en 1995) et la Finlande (en 1996) ont rejoint le dispositif à l'occasion de leur entrée dans l'Union européenne. Seule la Suède, fidèle à son système statistique basé sur l'exploitation des registres, n'a pas participé à cette opération de collecte d'informations sur les revenus à partir d'enquêtes auprès des ménages.

### **Une première étape vers un système européen de statistiques sur les revenus et les conditions de vie**

Le *Panel européen* a marqué une étape en vue de la construction d'un système de statistiques sur les niveaux de vie harmonisé au niveau européen. Auparavant, les sources sur les revenus étaient très disparates d'un pays à l'autre, tant par les concepts mesurés que par leur qualité. Avec le *Panel européen*, Eurostat a défini une méthodologie de suivi longitudinal, un échantillonnage, un questionnaire, et un traitement des données communs aux différents pays. Il s'agit donc d'une nette avancée, même si de nombreuses difficultés subsistent pour atteindre l'objectif de comparabilité : une même variable

---

3. Centre d'étude, de Population, de Pauvreté, et de Politiques Socio-économiques, Luxembourg.

mesurée dans différents pays revêt souvent des significations différentes d'un pays à l'autre en termes de niveau de vie (4).

Organisé au départ pour trois ans à titre expérimental, le *Panel européen* a été prolongé à deux reprises par Eurostat. Mais il ne pouvait durer plus longtemps, dans la mesure où il souffrait de quelques défauts liés à son caractère expérimental et à un manque initial de moyens dans l'exploitation des fichiers. En particulier, il n'avait pas été prévu de renouveler régulièrement l'échantillon en introduisant de nouveaux ménages dans le panel, de sorte que cet échantillon s'épuisait et se déformait avec l'attrition (échec dans le suivi longitudinal des enquêtés, par exemple à la suite de refus de continuer à participer au panel, ou bien après des déménagements lorsque la nouvelle adresse est inconnue). Ainsi, bien que la France connaisse un taux d'attrition faible par rapport aux autres pays (environ 5 % par an), la taille de l'échantillon de ménages répondants était passée de 7 000 à environ 5 000. En outre, l'attrition était plus marquée pour les ménages les plus défavorisés, ce qui biaisait les résultats.

La collecte du *Panel européen* a donc pris fin en 2001 avec la huitième vague d'interrogation des ménages. Mais Eurostat a prévu de mettre en place un nouveau dispositif de statistiques européennes sur les niveaux de vie (projet *Statistics on Income and Living Conditions*). Comme le *Panel européen*, ce nouveau dispositif permettra de constituer des fichiers abordant simultanément plusieurs thèmes. Ces fichiers seront harmonisés au niveau européen, même si la cohérence méthodologique paraît moins assurée (les pays scandinaves mesureront les revenus par leurs registres administratifs plutôt que par des interviews, ce qui donne des résultats différents). Le nouveau dispositif comprendra également une dimension longitudinale, avec un panel de quatre ans au minimum, sans doute davantage pour la France. La pérennité d'un panel de ménages au niveau européen paraît donc assurée, bien que la priorité de la Commission européenne soit de produire chaque année une batterie d'indicateurs sociaux qui pour la plupart ne nécessitent pas un suivi longitudinal.

Actuellement, les huit vagues d'enquêtes ne sont pas encore toutes disponibles : l'exploitation des fichiers d'un panel est en effet longue et complexe. Aussi, pour ce numéro, les auteurs ont dû se limiter aux quatre premières vagues du panel. Ils ont donc utilisé cette source comme un panel de court terme, ce qui constitue une limite pour certaines études longitudinales. La prochaine disponibilité des huit vagues permettra ultérieurement de s'affranchir de cette limite.

Pour les mêmes raisons, il est apparu difficile de valoriser la dimension européenne dès ce numéro. Au niveau européen, la mise au point et la mise en cohérence des bases de données nationales s'est avérée plus complexe que prévu, si bien que les données nationales ont été disponibles plus rapidement que les données coordonnées au niveau européen. La base de données françaises a aussi l'avantage d'être plus riche que la base de données européenne. En outre, la réalisation d'analyses comparatives entre pays nécessite une connaissance approfondie des institutions et de la culture de chaque pays retenu dans l'analyse : systèmes de protection sociale, fiscalité, marché du logement, statuts des travailleurs, etc. C'est pourquoi le groupe de chercheurs réuni pour préparer ce numéro

---

4. Il faudrait, en effet, tenir compte des nombreuses différences institutionnelles, culturelles, etc. Citons, à titre d'illustration, un exemple révélateur : ne pas pouvoir s'équiper du chauffage central faute d'argent constitue une privation moins grave pour l'habitant d'un pays méditerranéen que pour celui d'un pays scandinave.

a exploité uniquement les données françaises en collaboration directe avec les statisticiens de l'Insee qui les ont produites, afin d'atteindre plus rapidement son objectif qui était de valoriser la dimension longitudinale.

### **Un panel de ménages suit des individus et observe les ménages auxquels appartiennent ces individus**

Le vocable « panel de ménages » caractérisant le *Panel européen* est trompeur. Le ménage est en effet une unité « vivante » qui évolue au cours du temps, et seul l'individu constitue une unité statistique stable dans le temps. La spécificité du *Panel européen* réside dans le fait que l'enquête porte sur le ménage tandis que les règles de suivi temporel des unités statistiques interrogées sont essentiellement individuelles.

Ne sont suivis d'une vague d'enquête à l'autre que les individus « panel », c'est-à-dire :

1. les individus appartenant à un ménage de l'échantillon tiré lors de la première vague ;
2. les enfants nés depuis la première vague d'une mère appartenant elle-même à l'échantillon de la première vague (5).

En cas de déménagement, ou après avoir quitté leur ménage d'origine (séparation, départ des enfants du domicile parental, etc.), ces individus panel sont interrogés à leur nouvelle adresse. Toutefois, le suivi n'est effectivement réalisé que si cette adresse se situe en métropole et sur le territoire national (6), et si cette adresse correspond à un logement : les individus rejoignant une collectivité dans laquelle ils perdent leur autonomie financière (maison de retraite, internat, prison, etc.) quittent, au moins temporairement, le champ du panel.

Le *Panel européen* n'est pas, pour autant, un panel d'individus. En effet, une fois l'individu panel retrouvé, c'est l'ensemble des membres du ménage (individus panel et individus non panel) qui sont interrogés dans le cadre de l'enquête. Seuls les individus adultes (17 ans et plus) sont interrogés sur la base d'un questionnaire individuel. Mais l'ensemble des revenus perçus par les individus du ménage (y compris les plus jeunes) sont pris en compte.

Était-il alors nécessaire de mettre en place cette méthodologie de suivi des individus panel, ou pouvait-on se contenter d'un panel de logements (dans lequel c'est le logement qui est suivi au cours du temps, que ses occupants changent ou non) ? En effet, des panels de logements existent depuis longtemps, par exemple l'enquête annuelle sur l'emploi de l'Insee où chaque logement est interrogé trois années de suite. Les panels de logements sont certes plus faciles à mettre en œuvre, tant au niveau de la collecte (pas de recherche de la nouvelle adresse en cas de mobilité géographique) qu'au niveau de l'exploitation (7). Mais leur défaut est de ne pas suivre les personnes qui changent de logement.

---

5. Cette deuxième partie de la définition de la notion d'individu panel a une influence marginale sur le suivi concret du Panel européen compte tenu de sa durée relativement courte (huit ans au total). Mais dans le cadre d'un panel comme le PSID, cette règle prend une tout autre dimension et permet aujourd'hui de réaliser à partir de cette source des analyses intergénérationnelles.

6. Le suivi des individus panel au-delà des frontières (notamment dans le cadre de l'Union européenne) a été tenté. Il a toutefois montré ses limites. Le recueil d'information restant du ressort du pays d'origine, outre les difficultés légales qu'il peut poser dans certains pays de l'Union européenne, ce suivi nécessite une adaptation des méthodes de collecte d'information coûteuse en rapport des résultats obtenus, d'autant que les questionnaires nationaux, même simplifiés, ne sont pas forcément adaptés au contexte des nouveaux pays d'accueil.

7. Dans le Panel européen, un double système de pondérations a été appliqué, l'une longitudinale pour redresser l'échantillon des individus panel, l'autre transversale pour redresser l'échantillon des individus panel ou non panel répondant à chaque vague d'interrogations.

Dans leur article, **Pascale Breuil-Genier et Hélène Valdelièvre** soulignent l'intérêt d'un panel de ménages : suivre les personnes qui déménagent est parfois indispensable pour la production de statistiques descriptives fiables sur les trajectoires des populations les plus mobiles (comme les jeunes ou les personnes les moins insérées sur le marché du travail), notamment dans les cas où les phénomènes étudiés peuvent être liés à l'existence d'un déménagement (accès à l'emploi des jeunes associé au départ du foyer parental ou du logement occupé pendant les études, etc.). En contrepartie, comme il est plus difficile de ré-interroger le même individu que le même logement, les panels d'individus sont plus affectés par l'attrition (diminution de l'échantillon des répondants d'une vague à l'autre) que les panels de logements. Même si cette attrition est sélective (les personnes les plus difficiles à suivre sont, de manière générale, les personnes les moins bien insérées), les biais qui en résultent restent d'ampleur comparable aux autres problèmes affectant habituellement les données longitudinales (effets de mémoire lors des interrogations rétrospectives). Cependant, la perte de représentativité du *Panel européen* au cours du temps semble suffisamment faible – tout du moins au bout de quatre années – pour que ce type de source conserve tout son intérêt pour l'étude des populations mobiles, ou des phénomènes pour lesquels les effets de mémoire sont importants ou le lien avec le changement de domicile marqué.

### Une grande variété de thèmes

La deuxième caractéristique de ce panel est la grande variété des thèmes abordés. Chaque année, des questions détaillées sont posées sur les conditions de vie, sur l'activité et sur les revenus, ce qui permet de rapprocher des informations qui ne sont généralement pas observées simultanément dans les enquêtes traditionnelles.

Les thèmes principaux de l'enquête concernent, d'une part, les revenus du ménage et des individus qui le composent et, d'autre part, un descriptif détaillé de la situation d'activité de chaque individu au travers d'un calendrier mensuel au cours des 12 mois précédant la date d'enquête. Bien d'autres thèmes sont abordés, même s'ils sont moins détaillés que dans une enquête spécifique. Outre la composition du ménage et son évolution dans le court terme (les 12 derniers mois), sont traités des sujets tels que le logement et son environnement, le patrimoine, les difficultés financières, les modalités de recherche d'emploi, la formation, l'insertion sociale, quelques éléments de biographie, etc.

L'association de ces thèmes permet des analyses originales étudiant les interactions entre différentes dimensions du phénomène étudié (par exemple la pauvreté), ou les liens entre deux domaines habituellement traités de façon indépendante (par exemple les revenus et l'activité). La dimension temporelle apporte une dimension supplémentaire qui permet d'étudier la permanence de ces interactions. Ainsi Stéfan Lollivier et Daniel Verger (8) ont montré que la corrélation entre pauvreté monétaire, mesurée par le revenu, pauvreté d'existence, mesurée par des indicateurs objectifs de conditions de vie, et pauvreté subjective, mesurée par des questions subjectives sur la situation financière, paraît assez faible dans une approche transversale. Or la corrélation entre ces trois formes de pauvreté est nettement plus marquée dans une analyse longitudinale (9). En effet, l'approche longitudinale permet de corriger les effets de certaines erreurs de mesure.

---

8. « *Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes* », Stéfan Lollivier et Daniel Verger, *Économie et Statistique*, n° 308-309-310.

9. « *Pauvreté d'existence, monétaire et subjective : facteurs de persistance et corrélations sur données de panel* », Stéfan Lollivier et Daniel Verger, *Revue économique*, vol. 50, n° 3, pp. 417-430.

Cette pluralité associée à la dimension longitudinale de l'enquête constitue la richesse de ce panel. Son intérêt est de permettre l'analyse des trajectoires individuelles en termes d'activité, de formation ou d'événements familiaux et d'en étudier les conséquences en termes de revenus et de conditions de vie. Une analyse des transitions d'emploi et des diverses formes de mobilité est aussi possible, même si elle reste limitée par le nombre d'événements observés à chaque vague d'enquête. Enfin, le panel permet également d'analyser la pauvreté ou l'exclusion sociale dans le moyen ou le long terme.

Les articles présentés dans ce numéro illustrent bien la diversité des questions que cette nouvelle source statistique permet d'aborder.

À partir du suivi individuel permis par le panel, **Cécile Bourreau-Dubois, Olivier Guillot et Éliane Jankeliowitch-Laval** étudient comment les femmes sortent du temps partiel. Un tiers des femmes à temps partiel la première année ne le sont plus deux ans plus tard, pour moitié parce qu'elles sont passées à temps plein et pour moitié parce qu'elles sont devenues chômeuses ou inactives. Les auteurs analysent précisément les déterminants du temps partiel selon qu'il est choisi ou subi. Ces deux formes de temps partiel répondent en effet à des logiques très différentes : le temps partiel choisi est d'autant plus fréquent que les revenus du conjoint ou le nombre d'enfants à charge sont élevés, et il augmente également avec l'âge, alors qu'un passage par le chômage accroît fortement la probabilité d'être en temps partiel subi. La probabilité d'être à temps partiel, choisi ou subi, décroît également avec le taux de salaire horaire.

Dans leur article, **Yann Algan et Antoine Terracol** utilisent les questions posées sur le patrimoine pour examiner l'influence – souvent ignorée dans les études habituelles – du patrimoine financier sur le salaire de réserve des chômeurs ou sur leur durée de chômage. La constitution d'une épargne de précaution suffisamment liquide permettrait, en effet, aux agents d'être plus sélectifs dans leur processus de recherche d'emploi. Elle jouerait ainsi un rôle d'auto-assurance. Cependant, l'effet de cette épargne n'est significatif qu'à partir d'un certain niveau, ce qui montre que cette auto-assurance ne saurait se substituer au système d'assurance sociale pour les plus défavorisés.

Le panel permet d'étudier les liens entre trajectoire d'emploi et mobilité géographique. L'article de **Laurent Gobillon** s'intéresse aux déterminants des décisions de migration intra et inter-communales des chefs de ménage actifs. Si les raisons liées au logement semblent prépondérantes pour expliquer la mobilité intra-communale, les raisons liées à l'emploi jouent un rôle plus important dans la mobilité inter-communale. Ces migrations intercommunales dépendent d'ailleurs des caractéristiques individuelles liées à la situation professionnelle : elles sont plus fréquentes dans les ménages dont la personne de référence est diplômée, a un emploi, ou dans les ménages dont la situation financière est jugée satisfaisante ou s'est améliorée. En revanche, les migrations intra-communales dépendent peu de ces caractéristiques économiques.

L'observation de l'emploi et des revenus dans une même source permet de reproduire sur données françaises les études couramment menées par les anglo-saxons sur les *working poor*, autrement dit les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté alors qu'elles participent au marché du travail, soit en ayant un emploi, soit en recherchant un. Pour **Pascale Breuil-Genier, Sophie Ponthieux et Jean-Paul Zoyem**, les trajectoires d'activité des actifs pauvres se caractérisent avant tout par une très grande stabilité dans le temps. Ainsi, un tiers des actifs pauvres sont en emploi à plein temps tous les

mois pendant les quatre années étudiées, tandis que 10 % ne déclarent aucun mois d'emploi sur la période. De plus, la pauvreté des actifs ne reflète pas seulement des difficultés sur le marché du travail (chômage ou formes particulières d'emploi), elle peut résulter de choix familiaux (famille nombreuse avec mère au foyer). Du fait de l'hétérogénéité des situations des actifs pauvres, il est difficile de prédire *a priori* quels sont ceux d'entre eux qui sont le plus susceptibles de sortir de la pauvreté. Toutes choses égales par ailleurs, les chances de sortie de la pauvreté sembleraient plus élevées pour les actifs qui étaient en emploi à plein temps toute l'année lors de la première année d'observation que pour ceux qui étaient dans une situation sur le marché du travail moins favorable mais qui pouvaient éventuellement bénéficier d'une marge de progression plus importante sur le marché du travail.

### **L'intérêt d'une source longitudinale pour l'analyse des comportements**

L'intérêt de la dimension longitudinale ne se limite pas à l'observation des transitions d'un état à un autre ou des trajectoires individuelles. Pour l'économètre qui analyse les comportements individuels, disposer de plusieurs observations successives pour un même individu permet de prendre en compte « l'hétérogénéité inobservée ». Ce terme recouvre toutes les différences existant entre les individus (au niveau de leurs ressources, de leurs aptitudes, de leurs préférences, etc.) qui sont inobservables ou en tous cas non observées dans les enquêtes. Cette hétérogénéité inobservée pose problème dans les études basées sur des données transversales (où chaque individu est observé à une seule date), car elle risque de fausser les résultats : lorsque l'on mesure l'impact d'un facteur explicatif sur le comportement étudié, on risque d'attribuer à tort à ce facteur explicatif des effets qui, en fait, reflètent des différences non observées entre les individus qui sont corrélées à ce facteur explicatif. D'où l'intérêt des études basées sur des données longitudinales, où plusieurs observations successives sont disponibles pour un même individu : il devient possible de séparer l'effet propre de chaque facteur explicatif (mesuré à partir des variations de la variable explicative observées au cours du temps pour un même individu) et les effets de l'hétérogénéité inobservée.

Les estimations longitudinales fournissent donc un éclairage complémentaire par rapport aux estimations transversales. Si elles permettent de mieux contrôler l'hétérogénéité inobservée, elles souffrent, en revanche, de leurs propres limites. Par exemple, lorsque l'effet d'un facteur explicatif sur le comportement étudié se manifeste différemment à court terme et à long terme, seul l'effet de court terme est décelable à travers un panel court comme celui qui a été exploité ici. Il convient donc de confronter les deux approches transversale et longitudinale. Cette démarche a déjà été appliquée par Stéfan Lollivier à la question du coût de l'enfant (10) : ce coût apparaît beaucoup plus faible dans une estimation longitudinale à partir du panel européen que dans les estimations transversales usuelles. Dans l'article publié dans ce numéro, le même auteur applique cette démarche à la question de l'activité féminine.

**Stéfan Lollivier** étudie les choix d'activité des femmes de 21 à 56 ans vivant en couple. L'analyse longitudinale permet de mieux analyser l'effet négatif du nombre d'enfants sur l'activité. Elle montre notamment que le jeune enfant entraîne des retraits temporaires

---

10. « Coût de l'enfant et hétérogénéité individuelle : l'apport des données de panel », Stéfan Lollivier, *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 54, pp. 269-291.

du marché du travail. Surtout, l'analyse longitudinale remet en cause l'influence négative couramment admise du revenu du conjoint : les choix d'activité ne semblent pas affectés par les variations du revenu du conjoint sur le court terme, du moins lorsqu'elles sont anticipées. C'est donc davantage le niveau moyen de ce revenu sur longue période qui importe.

Si un seul article de ce numéro exploite la dimension temporelle des données pour prendre en compte l'« hétérogénéité inobservée » (celui de Stéfan Lollivier), ce type d'études mérite d'être mis en avant car il va sans doute devenir de plus en plus fréquent au fur et à mesure de l'exploitation des vagues successives du *Panel*. Plus généralement, le recours aux données longitudinales tend à devenir indispensable pour l'analyse micro-économétrique des phénomènes économiques et sociaux.

**Dominique Ansieau**  
(Insee – DR de Lorraine)

**Pascale Breuil-Genier**  
(Insee – division Revenus  
et Patrimoine des Ménages)

**Jean-Michel Hourriez**  
(Insee – division Revenus  
et Patrimoine des Ménages)



---

## BIBLIOGRAPHIE

### 1) Principales études sur les données françaises

**Benarrosh Y., Gurgand M., Margolis D., Mathey-Pierre C. et Waysand E. (2000)**, *Les « trappes à inactivité » à l'épreuve des faits*, Rapport pour le Commissariat général du Plan.

**Breuil-Genier P. (2002)**, « Les variations des revenus individuels entre périodes de chômage et d'emploi », *Économie et Statistique*, n° 348, pp. 71-79.

**Cases C. et Lagarde P. (1996)**, « Activité et pauvreté : une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans », *Insee Première*, n° 450.

**Cases C. et Chambaz C. (1997)**, « Une première analyse du jugement porté par les salariés sur leur emploi », document de travail, n° F 9716, Insee.

**Gravel N., Hagneré C., Picard N. et Trannoy A. (2001)**, « Une évaluation de l'impact incitatif et redistributif d'une réforme des minima sociaux », *Revue française d'économie*, n° 1, vol. XVI, pp. 125 à 167.

**Gurgand M. et Margolis D. (2000)**, « Minima sociaux et revenus du travail en France », Actes de la deuxième journée « Working Poor en France », Cserc.

**Gurgand M. et Margolis D. (2001)**, « RMI et revenus du travail : une évaluation des gains financiers à l'emploi », *Économie et Statistique*, n° 346-347, pp. 103-122.

**Insee (1996)**, « Le niveau de vie des ménages selon les enquêtes récentes », *Synthèses*, n° 5, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1996, pp. 13-21.

**Insee (1996)**, « La pauvreté monétaire », *Synthèses*, n° 5, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1996, pp. 57-78.

**Insee (1996)**, « Les revenus sociaux, 1981-1995 », *Synthèses*, n° 6, pp. 97-124.

**Insee (1997)**, « Niveau de vie des ménages et pauvreté : évolutions récentes et dimensions spatiales », *Synthèses*, n° 11, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1997, pp. 34-39.

**Insee (1997)**, « Variations individuelles de revenus : une première analyse du lien avec les trajectoires d'activité sur vingt-quatre mois », *Synthèses*, n° 11, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1997, pp. 53-64.

**Insee (1998)**, « Deux approches complémentaires pour l'analyse des inégalités et de la pauvreté », *Synthèses*, n° 19, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1998, pp. 67-81.

**Insee (2001)**, « Variations des revenus individuels entre périodes de chômage et d'emploi », *Synthèses*, n° 28, Revenus et patrimoine des ménages, édition 2000-2001, pp. 89-113.

**Huyghes-Despointes H. (2001)**, « Avoir un emploi et en rechercher un simultanément : types d'itinéraires sur la frontière de l'emploi et du chômage », *La Revue de L'IREES*, n° 35.

**Jeandidier B. et Saunier J.-M. (1997)**, « L'impact des revenus sociaux sur l'inégalité des niveaux de vie et sur la pauvreté », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 3, pp. 133-143.

**Legendre N. (1999)**, « Les conditions de vie des pauvres », *Données Sociales-La société française*, édition 1999, pp. 444-452.

**Léger E. (2000)**, « Le marché du travail français : un retour sur l'utilisation des processus markoviens », *mimeo*.

**Lollivier S. (1997)**, « Le coût de l'enfant sur données de panel – Utilisation d'un modèle polytomique à effets fixes », document de travail, n° F 9712, Insee.

**Lollivier S. (1999)**, « Coût de l'enfant et hétérogénéité individuelle : l'apport des données de panel », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 54, pp. 269-291.

**Lollivier S. et Verger D. (1996)**, « Les indicateurs de privation des ménages en 1994 dans le panel européen », document de travail, n° F 9606, Insee.

**Lollivier S. et Verger D. (1998)**, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 113-142.

**Lollivier S. et Verger D. (1999)**, « Pauvreté d'existence, monétaire et subjective : facteurs de persistance et corrélations sur données de panel », *Revue économique*, vol. 50, n° 3, pp. 417-430.

**Lollivier S. (2000)**, « Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : des trajectoires hétérogènes », *Économie et Statistique*, n° 334, pp. 49-63.

**Lollivier S. (2001)**, « Dynamique des patrimoines individuels », *mimeo*.

**Lollivier S. (2001)**, « Endogénéité d'une variable explicative dichotomique dans le cadre d'un modèle *probit* bivarié », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, pp. 251-269.

**Moreau N. (2000)**, « Une application d'un modèle collectif d'offres de travail sur données françaises », *Économie et Prévision*, n° 146.

**Rioux L. (2001)**, « Salaire de réserve, allocation chômage dégressive et revenu minimum d'insertion », *Économie et Statistique*, n° 346-347, pp. 137-160.

**Saunier J.-M. (1996)**, « Revenus sociaux et catégories de ménages », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 4.

**Terracol A. (2000)**, « Revenu minimum d'insertion et sortie du chômage : premiers résultats », Actes de la deuxième journée « Working Poor en France », Cserc.

**Théma (2000)**, « Des minima sociaux sous la forme de prestations dégressives : évaluation d'une réforme », rapport définitif (participants : Brigitte Dormont, Marc Fleurbaey, Nicolas Gravel, Cyrille Hagneré, Jean-François Laslier, Nathalie Picard, Patrick Pintus, Alexandra Olmedo et Karine van der Straeten).

**Valdelièvre H. (2001)**, « Un tiers des étudiants ont une activité rémunérée au cours de l'année », *Insee Première*, n° 795.

## 2) Études internationales menées en France

**Albiser E. et Jeandidier B. (2001)**, « To what Extent do Family Policy and Social Assistance Transfers Equitably Reduce the Intensity of Child Poverty? A Comparison between the US, France, Great-Britain and Luxembourg », *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, n° 255, Differdange-Luxembourg, 22 p.

**Chambaz C. (1997)**, « La pauvreté en France et en Europe », *Insee Première*, n° 533.

**Chambaz C. (2000)**, « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, Drees.

**Chambaz C. (2000)**, « Les jeunes adultes en Europe », *Études et Résultats*, n° 90, Drees.

**Chambaz C. et Maurin É. (1997)**, « La pauvreté en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni – Une méthode pour les comparaisons internationales de niveau de pauvreté », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 229-239.

**Cohen-Solal M., Montigny P. et Saunier J.-M. (1999)**, « Les transferts sociaux en Europe », *Études et Résultats*, n° 5, Drees.

**Cohen-Solal M. et Loisy Ch. (2001)**, « Transferts sociaux et pauvreté en Europe », *Études et Résultats*, n° 104, Drees.

**Delignon M. et Saunier J.-M. (1999)**, « Les revenus sociaux : comparaison entre l'Espagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni », *Données Sociales-La société française*, édition 1999, pp. 398-405.

**Fall M., Horecky M. et Rohacova E. (1997)**, « La pauvreté en Slovaquie et en France : quelques éléments de comparaison », *Économie et Statistique*, n° 308-309-310, pp. 241-259.

**Insee (1997)**, « La place des transferts sociaux dans les revenus et niveaux de vie des ménages : une comparaison entre l'Espagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni », *Synthèses*, n° 14, Les revenus sociaux.

**Jeandidier B. et Saunier J.-M. (1997)**, « L'impact des revenus sociaux sur l'inégalité des niveaux de vie et sur la pauvreté », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 3, pp. 133-143.

**Jeandidier B. et Albiser É. (2002)**, « Pauvreté des enfants et impact des transferts sociaux – Une comparaison France, Grande-Bretagne, Luxembourg, États-Unis », *Revue économique*, vol. 53, n° 3, mai.

**Middlemans J. et Paserman R. (1996)**, « Vivre sous le même toit : modèles familiaux dans l'Union européenne », *Insee Première*, n° 493, (reprise d'un article publié en anglais par Eurostat).

**Montigny Ph. et Saunier J.-M. (1998)**, « Les retraites et la protection sociale en Europe », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 1, pp. 35-44.

**Montigny Ph. et Saunier J.-M. (1998)**, « L'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des familles avec enfant(s) dans l'Union européenne », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 4, pp. 137-150.

**Saunier J.-M. (1998)**, « La place des transferts sociaux dans les revenus et niveaux de vie des ménages : Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni », *Solidarité santé-Études statistiques*, n° 1, pp. 61-109.

### 3) Comparaisons européennes menées par Eurostat

**Eurostat (1996)**, « Vivre sous le même toit : modèles familiaux dans l'union européenne », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 5.

**Eurostat (1997)**, « Les responsabilités familiales. Comment sont-elles partagées dans les ménages européens ? », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 97-5, mai.

**Eurostat (1997)**, « Répartition du revenu et pauvreté dans l'Europe des Douze en 1993 », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 97-6, juin.

**Eurostat (1997)**, « Conditions de logement dans l'Europe des Douze en 1994 », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 97-9, septembre.

**Eurostat (1997)**, « Auto-évaluation de l'état de santé dans la Communauté européenne », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 97-12, septembre.

**Eurostat (1998)**, « Faibles rémunérations et faibles revenus : une analyse UE-12 au niveau des ménages », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 98-6, juin.

**Eurostat (1998)**, « Analyse de la répartition du revenu dans treize États membres de l'UE », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 98-11, septembre.

**Eurostat (1998)**, « Les familles monoparentales : un phénomène qui prend de l'ampleur », *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 98-12, septembre.

**Eurostat (1999)**, « Conditions de logement des personnes âgées dans l'UE », P. Whitten et E. Kailis, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 99-14, septembre.

**Eurostat (1999)**, « Les transferts sociaux et leurs effets redistributifs dans l'UE », E. Marlier avec M. Cohen-Solal et I. Terraz, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 99-13, août.

**Eurostat (1999)**, « Mesures dynamiques de l'activité et du chômage : l'influence du facteur temps », E. Marlier, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 99-18, novembre.

**Eurostat (2000)**, « L'exclusion sociale dans les États membres de l'UE », L. Mejer, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 00-1, décembre 1999.

**Eurostat (2000)**, « Les bas salaires dans les pays de l'UE », E. Marlier et S. Ponthieux, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 11.

**Eurostat (2000)**, « La pauvreté monétaire dans l'Union européenne : la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté », L. Mejer et Cl. Siemann, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 12.

**Eurostat (2000)**, « Pauvreté monétaire persistante et exclusion sociale dans l'Union européenne », L. Mejer et G. Linden, *Statistiques en bref (Population et conditions sociales)*, n° 13.

#### 4) Quelques études réalisées à partir du panel de ménages lorrains

**Carvoyeur L.-S. et Guillot O. (1988)**, « Budget des ménages : qui fait des heures supplémentaires ? », *Économie Lorraine*, n° 70, août, pp. 15-16, Insee.

**Carvoyeur L.-S. et Jankeliowitch É. (1988)**, « Budget des ménages : les difficultés de paiement vis-à-vis du logement », *Économie Lorraine*, n° 70, août, pp. 13-14, Insee.

**Duncan G., Ray J.-C. et al. (1993)**, « Poverty Dynamics in Eight Countries », *Journal of Population Economics*, vol. 6, n° 3, août, pp. 215-234.

**Guillot O. (1990)**, « L'âge à l'accession : une application des méthodes statistiques de l'analyse des durées », *Économie et Prévision*, n° 96, pp. 83-91.

**Guillot O. (1996)**, « Activité féminine et garde des jeunes enfants : une analyse micro-économétrique », *Économie et Prévision*, n° 122, pp. 83-94.

**Jeandidier B. et Poussing N. (1994)**, « Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages : une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas de la Lorraine et du Luxembourg », document Psell, éd. CEPS/INSTEAD, Luxembourg, n° 39, 58 p.

**Ray J.-C. et Pari N. (1988)**, « Budget des ménages : joindre les deux bouts, dur pour les plus jeunes », *Économie Lorraine*, n° 70, août, pp. 16-17, Insee.

**Ray J.-C. et Jeandidier B. (1992)**, « Franges de la pauvreté, franges du RMI », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2<sup>e</sup> trimestre, pp. 19-32.

**Van den Bosch K., Jeandidier B. et al. (1993)**, « A Comparison of Poverty in Seven European Countries and Regions, Using Subjective and Relative Measures », *Journal of Population Economics*, vol. 6, n° 3, août, pp. 235-259.

**Wittmann-Henry M.-V. (1993)**, « Fécondité et revenu-seuil », *Revue Française d'Économie*, vol. VIII, n° 4, automne, pp. 121-145.